

FORMULAIRE D'AFFILIATION

Entreprise

Adresse

Déclare adhérer à l'asbl **PATROKOV**, afin d'obtenir le remboursement des salaires garantis pour ses ouvriers du CP 124, conformément aux conventions collectives applicables.

Informations complémentaires :

Numéro de l'ONSS

Numéro d'entreprise

Numéro de compte de l'entreprise pour les remboursements du salaire garanti :

- IBAN : BE _____
- BIC : _____

Numéro de téléphone Numéro de portable.....

Adresse électronique

Secrétariat social/comptabilité

Pour avoir droit au remboursement du salaire garanti en cas d'incapacité de travail, entre autres la condition suivante doit être remplie :

- Introduire le certificat médical dans les 5 jours ouvrables (voir les instructions sur www.patrokov.be)
- Déclaration du premier jour de maladie sans certificat médical dans les 2 jours ouvrables

Cachet de l'entreprise + nom et signature du gérant:

Date

Les entreprises de construction employant en moyenne moins de 20 personnes ont droit au **remboursement** du salaire garanti de leur ouvrier malade (stipulé dans les conventions collectives du CP 124).

Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour bénéficier de ce remboursement. De plus, en tant que membre de Patrokov, vous pouvez **envoyer gratuitement un médecin de contrôle** à vos ouvriers malades pendant le premier mois de maladie.

Les conditions d'affiliation, les modalités pour obtenir un remboursement, les documents utiles et d'autres informations sont disponibles sur notre site web patrokov.be.

Vous ne payez pas de frais d'affiliation, ni d'autres frais. En effet, notre fonctionnement est financé par des contributions sectorielles.

Pour adhérer, il vous suffit de remplir ce formulaire d'affiliation et de nous l'envoyer.

Patrokov ASBL

Tramstraat 59 • B-9052 Zwijnaarde • Tel : 09/244.45.05

patrokov@embuild.be • www.patrokov.be

IBAN : BE74 4410 6270 6107 BIC : KREDBEBB • VAT : BE 0407.596.572

